



1. Présentation

Le réseau sportif local « Nendaz Sport » créé en 2003, a pour principal objectif de soutenir, d'encourager et de provoquer toutes les initiatives permettant de favoriser la pratique du sport et la sensibilisation à l'importance d'une alimentation saine et équilibrée dans le but d'améliorer le bien-être et la santé des habitants et des hôtes de Nendaz et Veysonnaz.

2. Champ d'application

Les conditions générales appelées ci-dessous C.G. s'appliquent aux participants des cours organisés par Nendaz Sport.

3. Acceptation des C.G.

Les C.G. sont acceptées par les participants lors du paiement du cours, de l'abonnement ou lors de leur participation au premier cours. Elles sont disponibles sur le site internet de la commune de Nendaz ainsi qu'à l'administration communale de Basse-Nendaz en tout temps.

En acceptant les présentes C.G. d'utilisation, les participants adhèrent aux principes moraux et juridiques défendus par Nendaz Sport.

Nendaz Sport publie toujours la dernière version des C.G. sur son site Web. En cas de désaccord avec les C.G., les participants en informent l'administration communale.

4. Inscription, accès et utilisation

Inscriptions enfants

Les inscriptions aux cours enfants se font soit par leur établissement scolaire, soit directement auprès de la personne qui donne le cours. L'inscription est réputée valable lors du paiement du trimestre. Dès le premier cours suivi, le paiement du trimestre devient obligatoire. Il n'est pas remboursable sauf cas exceptionnels soumis au comité de Nendaz Sport.

Inscriptions adultes

Pour certains cours spécifiques, un système d'inscription est organisé par le moniteur ou la monitrice. Les inscriptions à ces cours adultes se font directement auprès de la personne qui donne le cours. La carte d'abonnement n'est pas remboursable sauf cas exceptionnels soumis au comité de Nendaz Sport.



Accès aux installations et utilisation du matériel

L'accès aux installations communales et l'utilisation du matériel n'est possible que pendant le cours donné dans le cadre de Nendaz Sport et en aucun cas hors des heures de cours. Pour toute autre utilisation, une demande doit être adressée à l'administration.

5. Programmes

Les programmes adultes et enfants sont établis par les responsables des programmes. Ces derniers se réservent le droit d'annuler un cours par manque de participants, de le doubler si la participation l'exige et donc d'en modifier les horaires et le lieu en tout temps.

6. Annulations

Un cours peut-être annulé par Nendaz Sport si un(e) moniteur/trice ne peut pas en assurer le déroulement. Ce/cette dernier(ère) sera remplacé au plus vite. Si le remplacement n'est pas assuré par Nendaz Sport, le participant peut demander une prolongation de son abonnement au prorata du nombre de cours annulés.

7. Assurances

Chaque participant doit être au bénéfice d'une assurance accident et d'une assurance RC privée, couvrant également les dommages en relation avec la pratique du vélo (pour les participants aux cours de vélo et de VTT).

8. Responsabilité des parents

Les parents informent la monitrice ou le moniteur en cas d'absence de leur enfant à un ou plusieurs cours. Les parents sont tenus de rester auprès de leur enfant jusqu'à l'arrivée du moniteur.

9. Cartes multi-cours

Les cours de Nendaz Sport sont destinés à la découverte de nouveaux sports. Les participants des cours adultes ont la possibilité d'acheter une carte Nendaz Sport à la commune de Nendaz et Veysonnaz ou auprès des offices du tourisme de Nendaz et Veysonnaz pour un montant de CHF 50. Pour les personnes domiciliées à Nendaz ou Veysonnaz, la carte permet de suivre 10 cours d'une heure. Pour les personnes non domiciliées et les hôtes, la carte permet de suivre 5 cours d'une heure. Les moniteurs apposent leur signature ou leur sigle pour chaque cours suivi. Les participants occasionnels aux cours adultes ont la possibilité d'acquiescer des récépissés auprès de Nendaz Tourisme uniquement au prix de CHF 10 l'heure de cours. Les moniteurs collectent les récépissés.

10. Matériel

Le matériel fourni par Nendaz Sport doit être utilisé conformément aux instructions. Une participation financière à la remise en état ou le remplacement du matériel peut être demandé au participant en cas d'utilisation non conforme.



11. Modifications des C.G.

Les modifications des présentes C.G. doivent être approuvées par le comité Nendaz Sport.

12. Droit applicable et for juridique

Toutes les relations juridiques établies entre Nendaz Sport et les participants, sont soumises au droit suisse. Pour autant qu'aucune disposition légale obligatoire ne s'y oppose, le for juridique exclusif pour tous les différends pouvant survenir entre un participant et Nendaz Sport est CH-1996 Basse-Nendaz (VS).

Nendaz, le 16 janvier 2018

Approuvé par le comité Nendaz Sport
en date du 16 janvier 2018